

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 27

Convocation du 9.11.2023  
Affichage du 9.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Mage suite à la convocation du 9.11.2023, affichée le neuf novembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M MANNOURY César (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M MICHEL-FLANDIN Patrice (représenté par Mme LEVESQUE Kathryn), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame EDOU Bernadette est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.11.179**

**CONTRAT TERRITORIAL HUISNE AMONT PARTICIPATION FINANCIERE**

Considérant les délibérations n°23-18 et 23-19 du 2 mars 2023 de création et des statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du budget GEMA du Parc,

Considérant la délibération de délégation de l'animation de la compétence GEMA au Parc n° 2022.12.199 du 14 décembre 2022 de la communauté de communes des Hauts du Perche,

Considérant la délibération n°23-26 du budget prévisionnel 2023 de la GEMA du Comité syndical du Parc naturel régional du Perche du 11 mai 2023

Considérant les délibérations n° GEMA-01 et GEMA-02 du conseil d'exploitation GEMA du 15 septembre 2023,

Suite aux conseils d'exploitation GEMA du Parc naturel régional du Perche du 5 mai et du 15 septembre 2023, les participations financières des différentes Communautés de communes au contrat territorial Huisne amont 2023-2025 ont été actées et transcrites dans l'avenant n°1 de la convention de délégation de l'animation au Parc naturel régional du Perche (voir pièce jointe).

Le budget prévisionnel 2023 lié aux frais d'animation et de communication est de 125 010 €, financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%), par la Région Normandie (contribution variable en fonction des coûts réels des travaux et études de 2023), par le Parc naturel régional du Perche (pour les frais de fonctionnement de bureau) et par les Communautés de communes ayant transféré la compétence GEMA au Parc ou ayant délégué l'animation et/ou la maîtrise d'ouvrage du contrat territorial.

Le reste à charge prévisionnel des Communautés de communes est de 44 388 € TTC. Les participations financières demandées aux Communautés de communes pour les frais liés à l'animation et la communication du contrat territorial en 2023 sont les suivantes :

CDC	Répartition (clé des statuts du Parc)	Animation et communication (TTC)
CDC Pays de Mortagne-au-Perche	18,60%	8 256 €
CDC Coeur du Perche	26,00%	11 541 €
CDC Collines du Perche Normand	22,90%	10 165 €
<b>CDC des Hauts du Perche</b>	<b>11,00%</b>	<b>4 883 €</b>
CDC du Perche	21,50%	9 543 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>44 388 €</b>

Etant donné, qu'aucun acompte n'a été appelé, la Communauté de communes des Hauts-du-Perche s'engage à verser avant le 15 décembre 2023 à la régie autonome GEMA du Parc naturel régional du Perche sa participation financière totale pour 2023 d'un montant de 4 883 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 de la convention de délégation de l'animation au Parc naturel régional du Perche,
- De verser à la régie autonome GEMA du Parc naturel régional du Perche sa Participation financière totale pour 2023 d'un montant de 4 883€ TTC.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

